

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-CF357

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson,  
Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell,  
Mme Josso, M. Serville et Mme Sylla

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	208 333 333
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
allocation PACEA <i>(ligne nouvelle)</i>	208 333 333	0
<b>TOTAUX</b>	208 333 333	208 333 333
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'explosion de la demande d'aide alimentaire et l'augmentation des situations d'impayés de loyer témoigne des difficultés monétaires croissantes d'une partie de la population. Parmi celle-ci certains jeunes, qui sont à la fois les premières victimes de la crise économique et les moins bien protégés.

Alors que les discussions sur la mise en œuvre d'un revenu universel dès 18 ans et l'ouverture du RSA au 18-25 ans sont au point mort, il est nécessaire d'apporter des mesures immédiates pour éviter une génération sacrifiée.

Cet amendement vise donc le renforcement de l'accompagnement déjà proposé aujourd'hui par les Missions locales et propose que les 420 000 jeunes bénéficiaires du Parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi (PACEA) puissent bénéficier mensuellement d'une allocation d'un montant équivalent à l'allocation versée dans le cadre de la Garantie Jeunes et versée sous conditions de ressources.

La Fédération des acteurs de la solidarité estime qu'une enveloppe de 2,5 milliards d'euros est nécessaire pour qu'une telle allocation soit dédiée aux jeunes en PACEA, soit 208 333 333 d'euros pour un mois.

« Cet amendement minore de 208 333 333 d'euros le programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » en autorisations d'engagement et 180 000 000 euros en crédits de paiement sur l'action « anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi. » ainsi que 28 333 333 euros sur l'action "Plan d'investissement des compétences" et majore de 208 333 333 d'euros le nouveau programme « allocation PACEA » en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.